

COMMUNIQUÉ



Numéro 1920-2
Le 27 mars 2020

Page 1 de 2

Dossier CNESST – Situation liée au covid 19

Considérant la situation actuelle en lien avec le covid 19, les bureaux du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval sont actuellement fermés. Nous continuons toutefois de travailler à distance, mais ceci engendre des difficultés, entre autres, quant à la communication avec les enseignants et les différents intervenants au dossier. Par conséquent et par mesure préventive, nous vous demandons de suivre les directives ci-dessous en lien avec votre dossier CNESST et ce, jusqu'à ce que nous vous avions du contraire.

Dans le cadre de votre dossier CNÉSST, il est important de savoir que vous pouvez recevoir des décisions de deux « paliers » :

1) Une décision de la CNÉSST

Dans ce cas, le délai pour contester cette décision si vous êtes en désaccord est de 30 jours à compter de la date de sa réception;

2) Une décision de la Direction de la révision administrative de la CNÉSST

Dans ce cas, le délai pour contester cette décision si vous êtes en désaccord est de 45 jours à compter de la date de sa réception.

Il est important de noter que les décisions de la CNÉSST et de la Direction de la révision administrative de la CNÉSST ne nous sont pas transmises. Vous seul.e les recevrez, et ce, même si vous êtes représentés par un conseiller du SERL dans le cadre de votre dossier.

■ Nous vous invitons à prendre connaissance des instructions ci-dessous en lien avec les deux situations décrites ci-dessus, soit :

- Procédure pour contester une décision de la CNÉSST;
- Procédure pour contester une décision de la Direction de la révision administrative de la CNÉSST.

Procédure pour contester une décision de la CNÉSST

Si vous recevez une décision de la CNÉSST et que vous êtes en désaccord avec celle-ci, vous devrez vous assurer d'en demander la révision dans les délais prescrits. Ce délai est de **30 jours à compter de la réception de la décision**. Pour se faire et considérant que la CNÉSST invite à utiliser prioritairement les services en ligne, veuillez utiliser ce lien afin de soumettre une demande de révision :

Syndicat de l'enseignement
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec)
H7N 4B2

Téléphone :
450 978-1513

Télécopieur :
450 978-7075
www.sregionlaval.ca